

Exploitants :  
une seule déclaration fiscale et sociale

Nouveautés pour les petites retraites

Une complémentaire santé plus accessible

Gardez le contrôle sur vos prestations !

La détection  
des situations  
de mal-être

Dynamiser le monde rural  
avec les élus MSA

Adapter des campagnes de  
prévention sur mesure

Roman photos

L'accompagnement d'un  
agriculteur en mal-être

#65 - juin 2024

# Terres Solidaires

## GrandSud



## Editorial

### La MSA Grand Sud, un organisme dynamique aux activités variées

En tant qu'adhérents nous connaissons bien la MSA, mais connaissons-nous vraiment notre organisme aussi bien que nous le pensons ?

Les activités d'assurance maladie, d'assurance retraite ou encore de collecte de cotisations pour le compte de l'Etat sont bien connues, mais je peux vous assurer que les activités de la MSA ne s'arrêtent pas là ; loin s'en faut.

Par exemple, savez-vous qu'en 2023 : 2,43€ de prestations ont été reversées aux adhérents Grand Sud pour tout euro collecté ?

Ces 2,43€ ont été reversés au travers de prestations que nous discernons bien telles que les remboursements de frais de santé, les indemnités journalières, les retraites et autres prestations familiales. Même si ces prestations sont, sans nul doute, les plus connues, les activités de notre organisme vont amplement au-delà.

Certains d'entre nous ont ainsi bénéficié d'accompagnements à la prévention des risques professionnels, pour nous permettre de travailler dans de bonnes conditions en gagnant en efficacité tout en minimisant les risques de type TMS (Troubles-Musculo-Squelettiques) et autres accidents.

Les activités de la MSA Grand Sud l'ont en outre amenée à travailler au développement social local notamment au travers de chartes familles ou encore d'actions sur nos territoires par le biais de financements apportés à des projets tels que ceux portés par Médecins Du Monde à Quillan et Limoux ou encore l'association Chemin Faisant dans les PO qui a mis en place des ateliers pour mieux connaître et maîtriser les écrans.

Vous découvrirez également dans ce numéro, nos actions développées autour de la thématique du mal-être. Actions qui vont de la détection à la mise en place d'accompagnements personnalisés. Ce sujet nous concernant tous, je vous enjoins à ne pas hésiter à vous rapprocher de nos services pour vous ou vos proches qui pourraient rencontrer des difficultés.

Ces quelques exemples sont loin de résumer de manière exhaustive la diversité des actions de notre bel organisme dont nous, adhérents, sommes au cœur des préoccupations. Je ne pourrais, toutefois, clôturer cet édito sans souligner le travail inestimable et l'implication sans faille des élus qui vous représentent et des salariés de la MSA Grand Sud dont nous pouvons être fiers.

Sophie BONNERY, **Présidente MSA Grand Sud**

## Exploitants : une seule déclaration fiscale et sociale

Depuis l'année dernière, les exploitants agricoles, ainsi que les cotisants solidaires, n'ont plus qu'une seule déclaration de revenus à réaliser. Celle-ci s'effectue auprès des Impôts et les données renseignées sont ensuite transmises à la MSA pour le calcul de leurs cotisations sociales. Cette unification des déclarations fiscales et sociales (UDFS) a remplacé la déclaration annuelle des revenus professionnels (DRP).



Le service de déclaration sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) a ouvert le 11 avril. Les Audois ont jusqu'au 23 mai et les Catalans jusqu'au 6 juin pour terminer leur déclaration. Celle-ci concerne tous les revenus provenant d'une activité agricole y compris son prolongement (tourisme, commercialisation ou transformation). Le service des Impôts envoie des mises à jour concernant les échéanciers fiscaux. La MSA a déjà adressé les échéanciers concernant les cotisations sociales.

A partir du mois d'août, un nouveau service permettra de corriger une

déclaration UDFS, selon un parcours identique à celui de la déclaration. La modification sera possible jusqu'au 4 décembre 2024. Au-delà, il sera nécessaire d'effectuer les corrections sur une déclaration papier à adresser à la MSA.

## Nouveautés pour les petites retraites

L'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPAs) ou le Service d'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (SASPAs) permettent aux personnes aux revenus modestes de bénéficier d'un montant minimal de pension retraite. Les ressources de ces personnes doivent être inférieures à 1 012,02 € par mois pour une personne seule et 1 571,16 € pour un couple. La réforme des retraites de 2023 a apporté plusieurs évolutions dans l'attribution de ces prestations.

La demande de l'ASPAs est possible dès 62 ans en cas d'incapacité au travail ou de retraite anticipée pour carrière longue.

Les assurés doivent justifier d'une résidence stable et régulière en France pour bénéficier de l'ASPAs ou SASPAs. Les retraités doivent séjourner au minimum 9 mois (270 jours) en France et au maximum 3 mois à l'étranger (90 jours – avant la réforme, il était toléré des absences du territoire jusqu'à 180 jours).

Tout séjour de plus de 6 mois à l'étranger, hors cas exceptionnel lié à un événement conjoncturel, est considéré comme un transfert de résidence. L'assuré doit en informer

la MSA, sous peine de suppression de l'ASPAs /SASPAs et récupération des indus.

Lors du décès du bénéficiaire, les sommes versées au titre de l'ASPAs sont récupérées sur la succession. Le plafond de recours sur la succession est passé de 39 000 € à 105 300 €. Ainsi, les pensions versées sont recouvrées sur la part de la succession au-delà de 105 300 €. Le capital d'exploitation agricole et les bâtiments indissociables restent exclus du recours sur succession.

Plus d'infos:  
[grandsud.msa.fr/retraite/aspa](http://grandsud.msa.fr/retraite/aspa)  
[grandsud.msa.fr/saspa](http://grandsud.msa.fr/saspa)

## Gardez le contrôle sur vos prestations !

Ne laissez rien au hasard ! Signalez tout changement à la MSA : départ de votre enfant, évolution de vos ressources...

Votre enfant quitte votre foyer ? Déclarez-le à la MSA sans tarder. Si la MSA maintient à tort le versement de prestations familiales, vous devrez rembourser ces sommes.

Chaque trimestre, déclarez vos revenus pour sécuriser vos droits au RSA ou à la prime d'activité. Avec le montant net social affichée sur votre bulletin de paie, c'est facile. Le bon réflexe, c'est de déclarer votre situation.

Mon espace privé  
[grandsud.msa.fr](http://grandsud.msa.fr)



## Une complémentaire santé plus accessible

En 2021, 23 % des adhérents éligibles à la Complémentaire Santé Solidaire n'étaient pas couverts par la CSS. Celle-ci prend en charge, pour tous les membres du foyer, des dépenses de santé non couvertes par l'assurance maladie obligatoire.

En 2024, les conditions d'accès à la CSS sont élargies grâce à l'augmentation du plafond des ressources du foyer. Selon le niveau de revenus de ce dernier, le dispositif CSS est gratuit ou payant (moins de 1 € par jour).

Nombre de personnes du foyer	CSS gratuite : plafond des ressources sur les 12 derniers mois	CSS avec une participation financière : plafond des ressources sur les 12 derniers mois
1 personne	10 166 €	13 724 €
2 personnes	15 249 €	20 586 €
3 personnes	18 298 €	24 703 €
4 personnes	21 348 €	28 820 €
au-delà de 4 personnes	21 348 € + 4 066 € par membre supplémentaire	28 820 € + 5 490 € par membre supplémentaire

L'accès aux soins est un droit essentiel. La MSA incite ses adhérents à faire leur demande de CSS, en ligne depuis Mon espace privé ou en transmettant le formulaire papier.

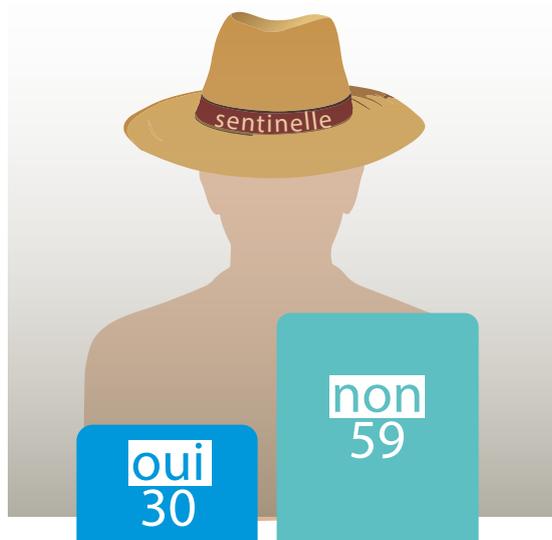
Pour tester l'éligibilité à la CSS, un simulateur est disponible sur [mesdroitssociaux.gouv.fr](http://mesdroitssociaux.gouv.fr).

## Nos sentinelles du mal-être

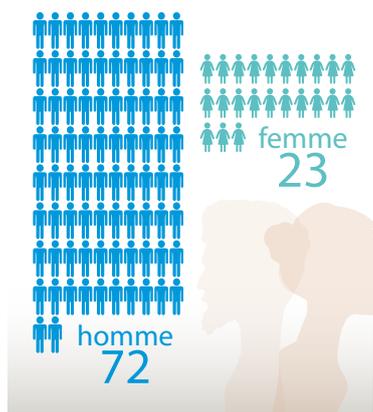
La MSA anime un réseau de sentinelles composé d'élus MSA, de salariés MSA, de partenaires professionnels et syndicaux. Celles-ci sont formées pour tenir un rôle de repérage et d'orientation des personnes en situation de mal-être voire en risque suicidaire. Elles sont un relais entre la personne en difficulté et les structures spécialisées (en soins, aide sociale, technique et économique).

Ce réseau compte actuellement 179 sentinelles bénévoles (dont 67 élus et 52 salariés de la MSA Grand Sud). Il s'étoffera progressivement, grâce aux formations de nouveaux interlocuteurs dans les organismes agricoles, afin de mailler le plus efficacement possible nos départements, nos territoires et nos différentes filières agricoles.

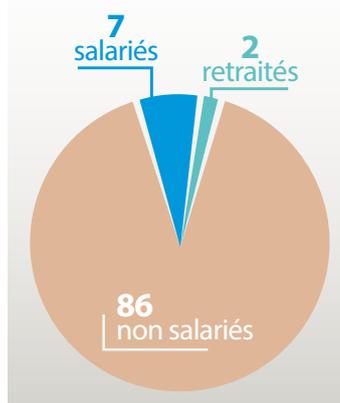
### Signalement par une sentinelle



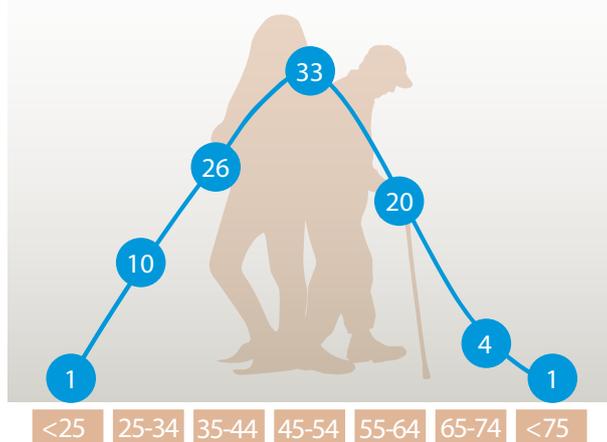
### Personnes en mal-être



### Catégorie socio-professionnelle



### Tranches d'âges



### Filières



\*dont filières lait, équine, céréalière, horticole, oléagineux, paysager, ...

## Dynamiser le monde rural avec les élus MSA

Rendez-vous incontournable des délégués MSA, les réunions cantonales annuelles se sont tenues durant le mois d'avril, dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales. Les élus ont pu s'informer des dernières évolutions législatives qu'ils pourront ensuite expliquer aux adhérents qui les sollicitent.



Les délégués sont une pièce maîtresse dans le signalement du mal-être, grâce à leur proximité avec le monde rural et leur présence sur tous les cantons. Ils sont très impliqués dans les actions de prévention et soixante-sept d'entre eux se sont déjà formés à la détection de situation de mal-être avec un psychologue. Deux sessions de formation de nouvelles sentinelles du mal-être seront organisées en fin d'année.

Les élus se sont également investis pour proposer au grand public des rencontres au cours de l'année : découverte par une classe d'élèves de Sournia de la récolte des fruits et de leur transformation en confiture ; aide à la réalisation du Document Unique de prévention obligatoire pour des viticulteurs du Limouxin ; découverte du patrimoine du canal de Bohère à Villefranche de Conflent, Prades et Los Masos, avec un guide expérimenté. De nombreuses actions sont en cours, comme par exemple début juin l'accompagnement de la transhumance au Plateau de Sault.



Les délégués interviennent pour présenter l'accompagnement des éleveurs par les conseillers en prévention des risques professionnels. Ensuite, le 6 juin à Névia, un mé-

decin de la Ligue contre le cancer de l'Aude anime une conférence sur les risques de l'exposition au soleil sur la peau. Les élus proposent des objets de prévention comme les crèmes écran total mais aussi les casquettes au tissu anti-UV, ou encore les bracelets détectant l'indice des rayons ultraviolets.



Conférence organisée par les élus de la MSA en partenariat avec La Ligue contre le cancer et animée par un médecin de la Ligue et l'animatrice en prévention.



## Adapter des campagnes de prévention sur mesure

La MSA Grand Sud mène une politique volontariste de promotion de la santé et de prévention au service de ses adhérents et des populations rurales éloignées des parcours de soins. Dans le cadre d'appel à projet national « Coup de pouce prévention », les porteurs de projet peuvent bénéficier d'un soutien financier pour mettre en œuvre des actions à valeur probante dans le domaine de la prévention. Des actions variées et adaptées au contexte local sont ainsi mises en place dans nos cantons.



Par exemple, au cours du mois de juin, des professionnels de santé

(médecin généraliste, centre de dépistage, médecin MSA Grand Sud,...) interviennent auprès du personnel des établissements de Réadaptation Professionnelle à Os-séja pour les aider à accompagner les personnes handicapées. Les employés pourront informer ces dernières précisément et les encourager à participer aux dépistages organisés des cancers. En effet, le taux de participation des personnes handicapées peut être jusqu'à deux fois inférieur à la moyenne nationale.

De même, « Coup de pouce prévention » a permis de soutenir l'association Chemin Faisant en Cerdagne dans ses campagnes contre l'addiction aux écrans. L'objectif est de sensibiliser le public aux dangers de l'usage excessif des écrans sur la santé. L'association a déjà animé trois ateliers auprès d'adultes au cours des mois d'avril et mai. Les parents ont pu échanger sur leurs vécus et obtenir des conseils pra-

tiques pour limiter les expositions aux écrans au sein de leur foyer.

La MSA Grand Sud soutient également les activités dans les zones géographiques où les structures de soins sont éloignées, comme celles de Médecins Du Monde qui rencontre les publics précaires ou vulnérables dans la Haute vallée de l'Aude. Ces membres abordent l'accès aux droits, à la prévention et aux soins. Ils identifient les difficultés d'accès à la santé et recherchent les solutions adaptées à chaque personne. Cinq cent quatre-vingt-dix habitants pourront bénéficier des entretiens individuels de prévention, d'échanges collectifs autour de thèmes de santé dans les permanences de MDM, la réalisation de dépistages sur place ou la délivrance de kits de dépistage via des partenaires, un accompagnement dans les démarches de remplissage de dossiers, de prise de rendez-vous avec un professionnel de santé, ...

# L'accompagnement d'un agriculteur en mal-être

**LE MAL-ÊTRE EN AGRICULTURE EST UN PROCESSUS MULTIFACTORIEL MÉLANT DES CAUSES SOCIALES, ÉCONOMIQUES, PROFESSIONNELLES ET PRIVÉES.**

**IL FAUT DONC AGIR SUR PLUSIEURS FACTEURS POUR APPORTER UNE RÉELLE AIDE.**



ALLO, LE RÉFÉRENT MAL-ÊTRE ? ICI UNE SENTINELLE DE LA DDTM. JE SUIS INQUIET POUR MONSIEUR AGRICULTEUR. VOUS POUVEZ FAIRE LE POINT AVEC LUI ? IL ACCEPTE D'ÊTRE CONTACTÉ.



PLUSIEURS SERVICES SE MOBILISENT ET RENTRENT EN CONTACT. AVEC SON ORGANISATION PLURIDISCIPLINAIRE, LA MSA PEUT INTERVENIR DANS TOUS LES DOMAINES ET S'ASSURER DE L'OUVERTURE DES DROITS : ADMINISTRATIFS, SOCIAUX, MÉDICAUX.



EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL, NOUS POUVONS L'ACCOMPAGNER, AU PLAN TECHNIQUE ET FINANCIER, POUR AMÉLIORER SES CONDITIONS DE TRAVAIL ET SOULAGER SES DOULEURS AU DOS.

NOUS VÉRIFIERONS S'IL A UN DOSSIER MÉDICAL EN RETARD DE TRAITEMENT.

A-T-IL BIEN DEMANDÉ TOUTES LES PRESTATIONS AUXQUELLES IL A DROIT ? ET EST-IL À JOUR DE SES COTISATIONS ?



QUELLES MESURES POUVONS-NOUS METTRE EN PLACE POUR ACCOMPAGNER CET ADHÉRENT ? NOUS ALLONS LE CONTACTER POUR LUI PROPOSER UN ÉCHÉANCIER DE PAIEMENT AINSI QUE LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES COTISATIONS.

UN TRAVAILLEUR SOCIAL LE CONTACTERA ET EXAMINERA CE QUE L'ON PEUT FAIRE POUR LUI. IL A PEUT-ÊTRE BESOIN D'Y VOIR PLUS CLAIR, DE PRENDRE DU REcul ET AVOIR DU TEMPS POUR RÉFLÉCHIR... NOUS ALLONS L'AIDER !



RENDEZ-VOUS AVEC UN TRAVAILLEUR SOCIAL



VOUS POUVEZ PRENDRE UN RÉPIT POUR NE PAS TOMBER EN ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL. NOTRE AIDE AU RÉPIT PERMET DE SE FAIRE REMPLACER, DE PARTIR EN SÉJOUR VACANCES, DE SUIVRE DES SÉANCES AVEC UN PSYCHOLOGUE OU UN DIÉTÉCIEEN OU UN SOPHROLOGUE,...

JE N'EN PEUX PLUS !



CE QUI VOUS CONVIENT, C'EST PARTIR QUELQUES JOURS.



NE RESTEZ PAS ISOLÉ. POURQUOI NE PAS ALLER VOIR VOTRE FAMILLE POUR VOUS REPOSER QUELQUES JOURS ? LA MSA VOUS AIDE À FINANCER LES FRAIS DU SÉJOUR.



ENFIN ! JE VAIS REVOIR MA FAMILLE, ME CHANGER LES IDÉES, TROUVER DU SOUTIEN...



C'EST BON DE SORTIR DE MON ISOLEMENT ! JE RETROUVE UN PEU D'ÉNERGIE ET JE PEUX ENFIN PRENDRE DU RECUL



J'AI RÉFLÉCHI : EN RENTRANT JE PRENDS DU TEMPS POUR M'OCCUPER DE MES PAPIERS ADMINISTRATIFS.



HEUREUSEMENT LE SERVICE DE REMPLACEMENT S'OCCUPE DE TOUT.

JE SAIS MAINTENANT QUE J'AI DES INTERLOCUTEURS. JE PEUX AUSSI APPELER "AGRIÉCOUTÉ" POUR ÊTRE ÉCOUTÉ ET ENTENDU.

